



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 08 avril 2021 à 14 heures 30

SMICVAL DU LIBOURNAIS – HAUTE GIRONDE

L'an deux mille vingt-et-un, le huit avril à 14 heures 30, les Membres du Comité Syndical se sont réunis en présentiel et en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Sylvain GUINAUDIE, Président du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de valorisation des déchets Ménagers.

Date de la convocation : 01/04/2021

Etaient présents :

Envoyé en préfecture le 13/04/2021
 Reçu en préfecture le 13/04/2021
 Affiché le **SLO**
 ID : 033-253306617-20210408-2021_23-DE

Titulaires		Suppléants		Titulaires		Suppléants	
CDC du Fronsadais				CDC du Grand Saint Emilionnais			
Monsieur GRELAUD	Ex	Monsieur FAVRE		Monsieur BROUDICHOUX	P	Monsieur DUMONTEUIL	
Monsieur GARANTO	V	Madame EYHERAMONNO	Ex			Monsieur GOMBEAU	
Monsieur BARBE	Ex	Monsieur CHIAROTTO		Monsieur VALLADE	V	Monsieur CANUEL	
Monsieur BEC	V	Monsieur DEJEAN		Monsieur DESPRES	V	Monsieur FOURREAU	
Madame REGIS	V	Monsieur VALEIX		CDC de l'Estuaire			
Communauté d'Agglomération du Libournais				CDC du Pays de St Aulaye			
Monsieur ABANADES	V	Madame BLANCHETON		Monsieur LAISNE		Monsieur BERNARD	
Monsieur BATTISTON		Monsieur DURAND-TEYSSIER		Monsieur CAVALEIRO	V	Monsieur RAYMOND	
Madame CONTE-JAUBERT	V	Monsieur GACHARD		Monsieur LABRIEUX	V	Monsieur OVIDE	
Monsieur COSNARD	Ex	Monsieur GALAN		Monsieur JOUBERT		Monsieur SOULIGNAC	
Madame FONTENEAU	V	Monsieur GUILHEM		Monsieur GANDRE	V	Monsieur RIVEAU	
Madame GANTCH	V	Monsieur HUCHET		CDC Latitude Nord Gironde			
Madame HOPER	V	Madame LECOULEUX		Monsieur HALLAIRE	V	Monsieur GENDREAU	
Madame KRIER	V	Madame LEMOINE		Monsieur SAUTREAU	Ex	Monsieur VIAUD	
Monsieur LE GAL	V	Monsieur LAVIDALIE		CDC du Grand Cubzaguais			
Monsieur MARTINET	V	Monsieur MASSY		Monsieur BLAIN	V	Monsieur BERNARD	
Monsieur RESENDE	V	Madame PEYRIDIEUX		Monsieur HAPPERT		Monsieur GRIMARD	
Monsieur VACHER	V	Madame WARSMANN		Monsieur PAILLAUD	V	Monsieur LOPEZ	
				Madame DIETERICH	V	Monsieur DUPONT	
				Madame LEGAI	Ex	Monsieur LESCA	
Monsieur GUINAUDIE	V	Monsieur BAQUE		Monsieur RENARD	Ex	Madame RUBIO	
Monsieur TELLIER	V	Madame CLEDAT		CDC de Blaye			
Madame PEROU	V	Madame COUPAUD		Monsieur DUEZ	V	Monsieur TREBUCQ	
Monsieur GARD	V	Madame DARHAN		Monsieur CARREAU	V	Madame MERCHADOU	
Monsieur JOLY	V	Madame BOUCHET		Monsieur GADRAT	V	Monsieur BELIS	
Monsieur POTIER	V	Madame LOUBAT		Monsieur BEDIS		Madame DELAUGE	
Monsieur BLANC	V	Monsieur MIEYEVILLE		Monsieur BERNARD	V	Monsieur VIGNON	
				Madame POIRIER	V	Monsieur MUNDWEILER	

Titulaires		Suppléants	
CDC Isle Double Landais			
Monsieur ELIZABETH	V	Madame DUCOS	
Monsieur PARROT	V	Madame CHEVREUL	

Envoyé en préfecture le 13/04/2021
 Reçu en préfecture le 13/04/2021
 Affiché le 
 ID : 033-253306617-20210408-2021_23-DE

P = Présentiel

V = Visioconférence

Excusé ayant donné procuration à un délégué titulaire :

Monsieur Jean-Michel SAUTREAU, Délégué titulaire de la CDC du Pays de St Aulaye donne procuration à Monsieur Xavier HALLAIRE, Délégué titulaire de la CDC du Pays de St Aulaye

Invités excusés :

Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne,
 Monsieur Alain MAROIS, Président Honoraire du SMICVAL,
 Monsieur PATIES, Trésorier de Coutras.

En ouverture de séance, sur les 49 Délégués qui composent le Comité Syndical du SMICVAL du Libournais – Haute Gironde, lors de l'Assemblée Générale du 08 avril 2021, 35 d'entre eux étaient présents ou représentés par un suppléant.

DELIBERATION N° 2021 - 23

Objet : Complément aux délibérations n° 2019-66, 2019-74 & 2020-17 concernant l'attribution d'une subvention aux communes participant au programme « ma commune Zéro Waste » - Liste détaillée

Rapporteur : Antoine GARANTO

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2019-44 du 30 avril 2019 adoptant la stratégie politique du SMICVAL 2020-2030 : IMPACT.

Vu la délibération n° 2019-54 du 26 juin 2019 portant interdiction des plastiques à usage unique dans l'activité et le fonctionnement du SMICVAL,

Vu la délibération n° 2019-55 du 26 juin 2019 portant accompagnement des communes du territoire du SMICVAL sur une démarche Zéro Waste.

Vu la délibération n° 2019-58 du 26 juin 2019 portant possibilité d'attribution d'une subvention dans le cadre de l'accompagnement des communes du territoire du SMICVAL s'engageant dans une démarche Zéro Waste

Vu la délibération n° 2019-66 du 25 septembre 2019 portant attribution d'une subvention aux communes participant au programme « ma commune Zéro Waste » - Liste détaillée

Vu la délibération n° 2019-74 du 27 novembre 2019 portant complément à la délibération n° 2019-66 concernant l'attribution d'une subvention aux communes participant au programme « ma commune Zéro Waste » - Liste détaillée

Vu la délibération n° 2020-17 du 04 mars 2020 portant complément aux précédentes délibérations concernant l'attribution d'une subvention aux communes participant au programme « ma commune Zéro Waste » - Liste détaillée

Considérant que lors de l'assemblée du 26 juin 2019, le Comité Syndical a adopté la possibilité d'attribution d'une subvention aux communes qui s'engagent dans le programme « Ma commune Zero Waste », conformément à la charte d'engagement que le SMICVAL leur a proposée.

Considérant que les assemblées des 25 septembre, 27 novembre 2019 et 04 mars 2020 ont approuvé la liste des communes bénéficiaires, proposée.

Considérant que depuis, d'autres communes ont fait connaître leur engagement pour ce programme. Il convient donc d'en approuver la liste afin que celles-ci puissent également bénéficier de la subvention versée par le SMICVAL, à ce titre.

Ainsi, la liste des communes supplémentaires qui ont fait un retour écrit confirmant leur engagement dans le programme, est présentée ci-dessous :

Communes	Population INSEE au 01/01/2021	Montant de la Subvention
Campugnan	507	507 €
Libourne	25 063	25 063 €
Tayac	136	136 €
Gauriac	753	753 €
Saint Laurent des Combes	258	258 €
Montant total attribué	26 717	26 717 €

Aussi, il est demandé aux membres du Comité Syndical de bien vouloir accepter de verser la subvention aux communes supplémentaires, listées ci-dessus.

Entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Syndical à l'unanimité des Membres présents (36 délégués présents, sur 49 délégués en exercice), dont 1 procuration, décide :

Article 1 :

D'accepter de verser la subvention aux communes listées ci-dessus, conformément à la délibération n° 2019-58, dans les conditions décrites ci-dessus.

Article 2 :

Le Président, le Directeur et le Receveur sont chargés, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération et de la signature de tous les documents relatifs à ce dossier.

Article final :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

FAIT ET DELIBERE, LES JOURS MOIS ET AN CI-DESSUS
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Président,
Sylvain GUINAUDIE

FAIT A ST DENIS DE PILE, le 08 avril 2021

Envoyé en préfecture le 13/04/2021
Reçu en préfecture le 13/04/2021
Affiché le 
ID : 033-253306617-20210408-2021_23-DE